

Réunion publique n°2 Présentation du projet politique

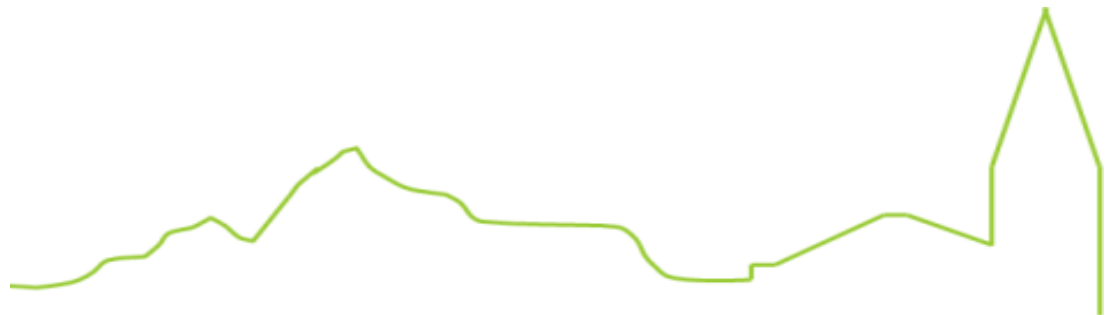
Lundi 4 mars 2024



Saint Etienne de Cuines

Groupement:  n.chomaz urbaniste +  terre
d'urba-
nisme

1. **Q**u'est-ce qu'un PADD?
2. **D**u diagnostic au projet politique
3. **O**rientations générales du PADD
4. **L**es étapes suivantes



1. Qu'est-ce qu'un PADD?



Le PADD est:

- un document **simple et concis**,
- un document **court et lisible – pédagogique**,
- l'expression politique d'une **volonté sur le devenir d'un territoire**,
- **un projet politique adapté** et répondant aux enjeux du territoire et aux outils mobilisables par la commune,
- **la clé de voûte et la ligne de conduite** devant permettre l'élaboration d'un document d'urbanisme adapté aux objectifs de la commune.



Il définit:

→ les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipements, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de remise en bon état des continuités écologiques.

→ les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs.

Le PADD fixe les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain pour permettre l'atteinte des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols fixés au SRADET.



Le PADD n'est pas directement opposable mais le règlement et les OAP sont opposables.

Le PADD devra justifier l'ensemble des règles mises en place.

Le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation doivent être cohérents avec le PADD.

Les objectifs du PADD doivent être justifiés dans le rapport de présentation.

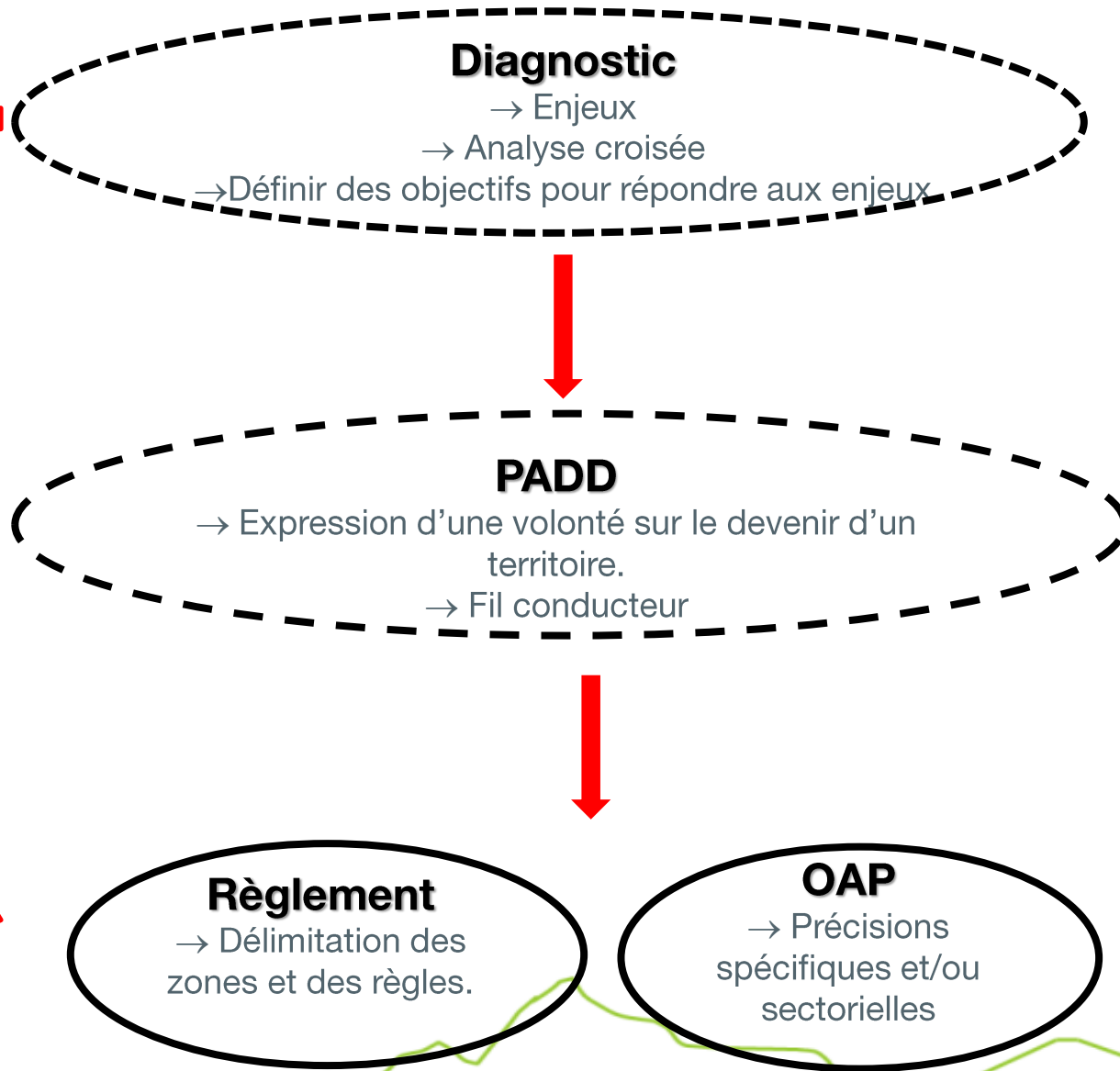


3. Du diagnostic au projet politique



Evaluation environnementale

Justifie



Doit être cohérent et traduire

Le PADD est réalisé à partir :

→ du diagnostic du territoire

→ d'une analyse croisée et itérative des enjeux

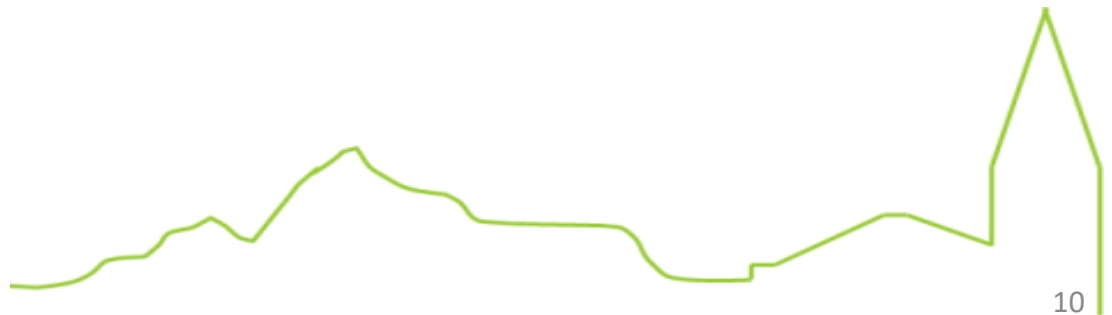
→ **Le PADD est une réponse aux besoins du territoire.**

→ **C'est un document concis et pédagogique.**

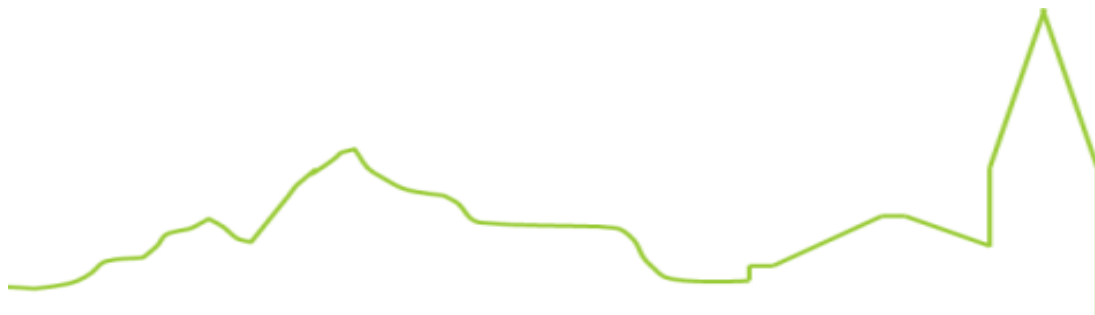
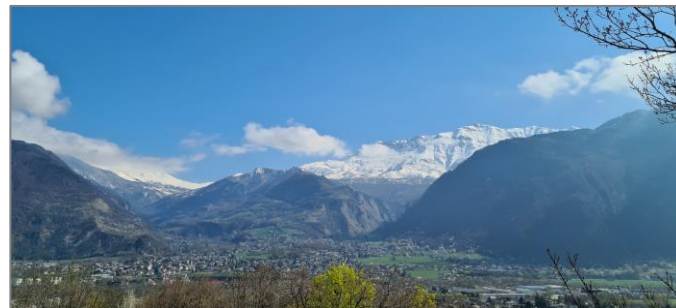


L'occasion de réfléchir aux conséquences des choix de la collectivité:

- Combien d'habitants supplémentaires ?
- Evolution du parc immobilier?
- Quelle mixité sociale et fonctionnelle?
- Quelle possibilité de parcours résidentiel sur la commune ?
- Quelle consommation foncière, quelle artificialisation?
- Quelles conséquences sur les déplacements vers et dans la commune ?
- Quelles conséquences sur les équipements?
- Quelles conséquences sur les réseaux (assainissement, eau potable, défense incendie) ?
- Quelle quantité de déchets supplémentaires ? (déchets de chantiers et déchets ménagers)
- Quelle dépense énergétique supplémentaire ?
- ... Etc.



3. Orientations générales du PADD



L'objectif des élus est d'**organiser et maintenir le cadre et la qualité de vie en assurant un équilibre entre les espaces agricoles, forestiers, naturels et les espaces d'habitat et d'activités économiques.**



Le projet politique s'organise autour de trois orientations interdépendantes :

1/ Donner un nouveau souffle démographique à la commune.

2/ Assurer le développement de la commune en valorisant l'existant et dans une démarche économe.

3/ Mettre à profit la situation géographique de la commune.

Une réflexion à toutes les échelles du territoire.

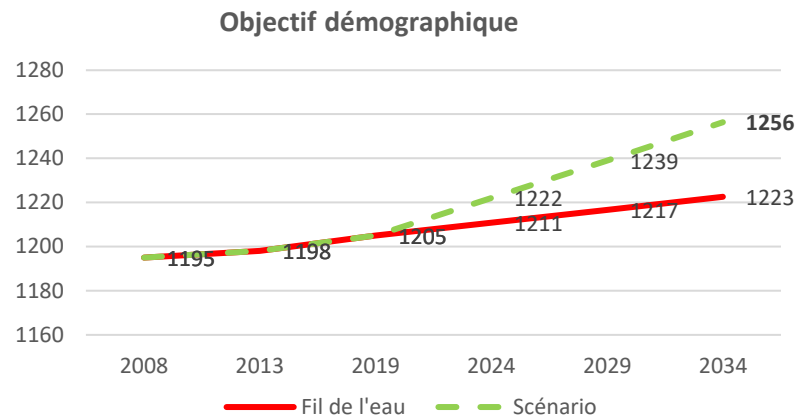


1/ Donner un nouveau souffle démographique à la commune

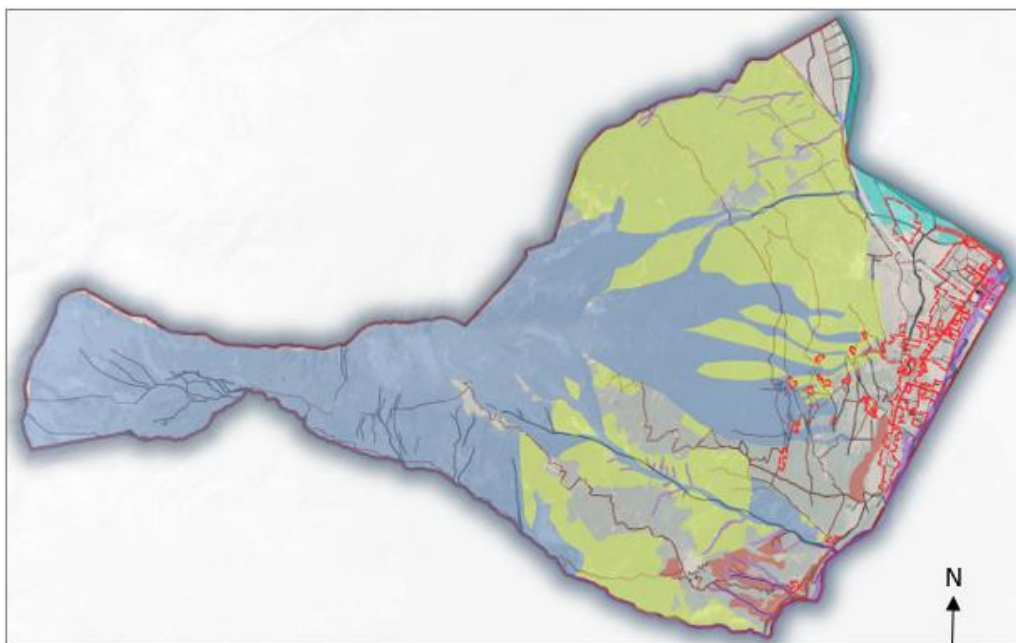
⇒ redynamiser la commune en mettant en place des conditions favorables pour accueillir de nouveaux habitants en tenant compte de l'existant dans une démarche de durabilité.

1.1/ Encourager la dynamique démographique en participant à la dynamique du bassin de vie.

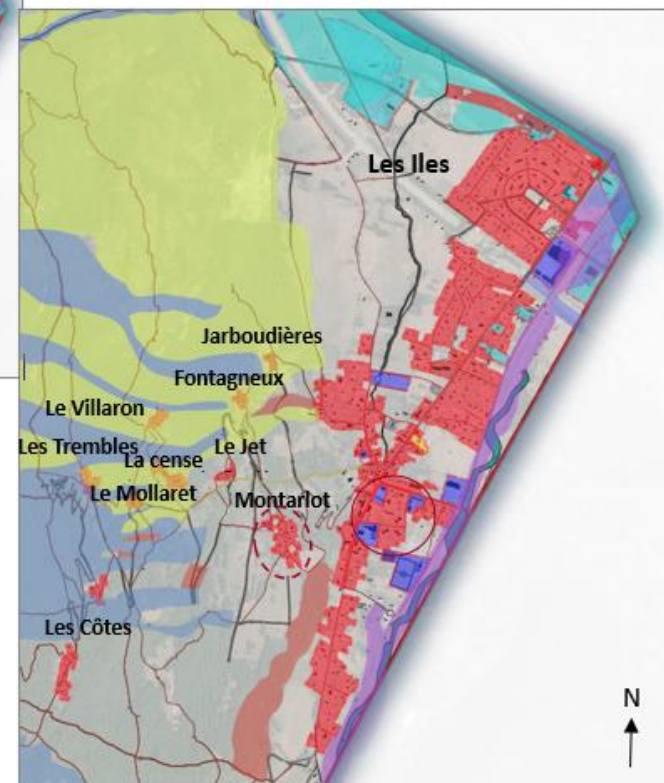
→ 34 habitants en plus soit environ 37 logements supplémentaires



1-2/ Améliorer la qualité de l'accueil



-  Enveloppe urbaine et hameaux
-  Equipements publics
-  Risque fort de chute de pierre
-  Risque fort d'avalanche
-  Risque fort de glissement de terrain
-  Risque fort de crue torrentielle
-  Risque minier fort
-  PPRI
-  Centralité
-  Hameau avec un potentiel de densification



1-3/ Renouveler et diversifier le parc immobilier pour fluidifier le parcours résidentiel.

1-4/ Proposer un développement urbain en lien avec les capacités des réseaux.

1-5/ Contribuer aux efforts d'économie d'énergie et d'adaptation au changement climatique.







2/ Assurer le développement de la commune en valorisant l'existant et dans une démarche économe

⇒ se développer tout en préservant ses qualités architecturales, paysagères et environnementales.

2-1/ Requalifier et valoriser le patrimoine bâti existant, véritable opportunité pour le territoire.

2-2/ Structurer l'urbanisation dans un objectif d'économie d'espace.

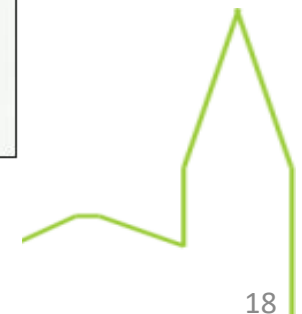


-  Enveloppe urbaine pour l'habitat
-  Bâti isolés
-  Bâti d'intérêt patrimonial
-  Chef-lieu



2-3/ Préserver les continuités écologiques et les autres éléments permettant de lutter contre le réchauffement climatique.

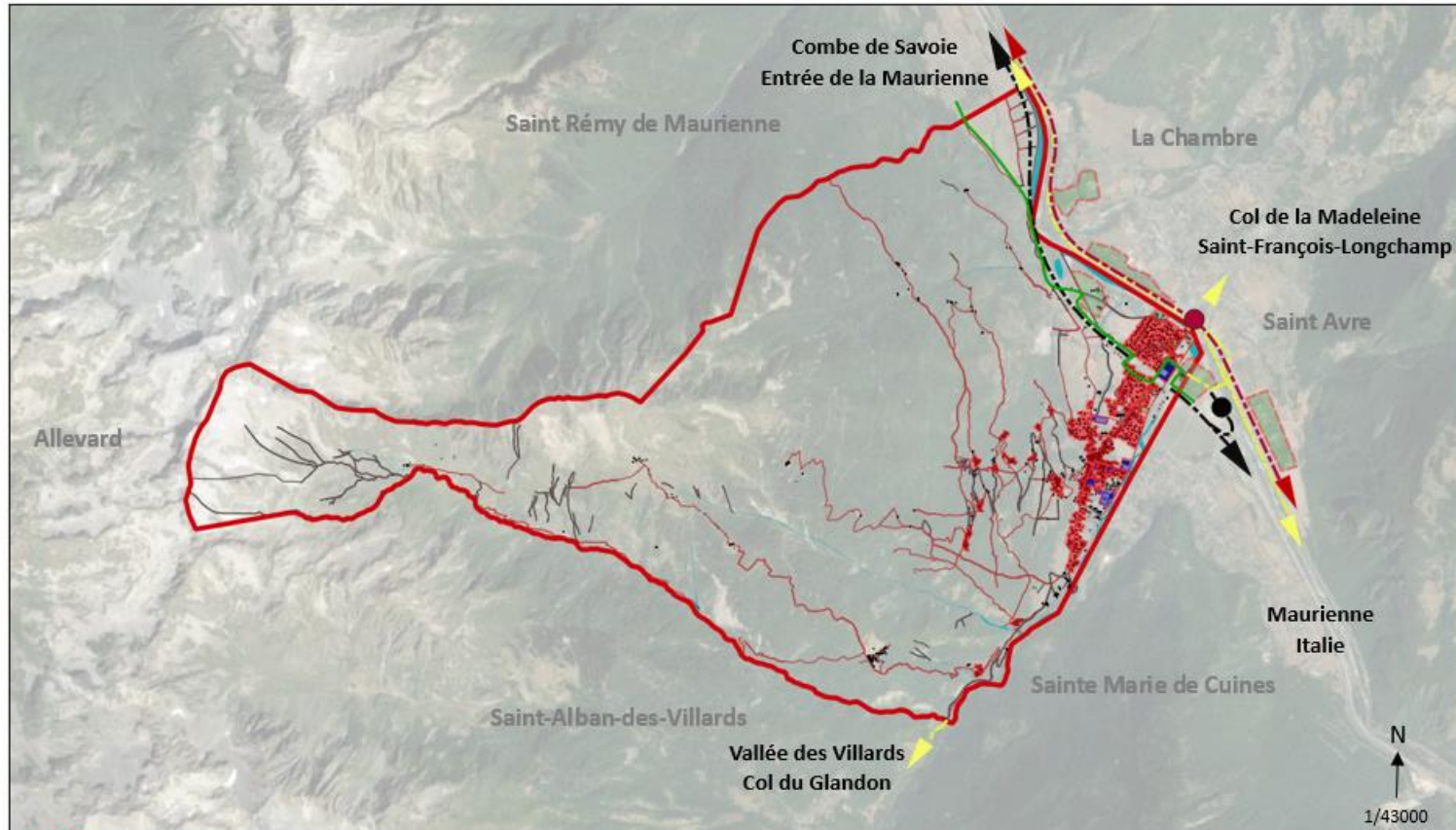
2-4/ Préserver les caractéristiques paysagères et notamment les espaces stratégiques.



3/ Mettre à profit la situation géographique de la commune

⇒ redynamiser la commune en mettant en place des conditions favorables pour accueillir de nouveaux habitants en tenant compte de l'existant dans une démarche de durabilité.

3-1/ Inciter et sécuriser les mobilités douces à l'échelle de la commune et du pôle de vie.



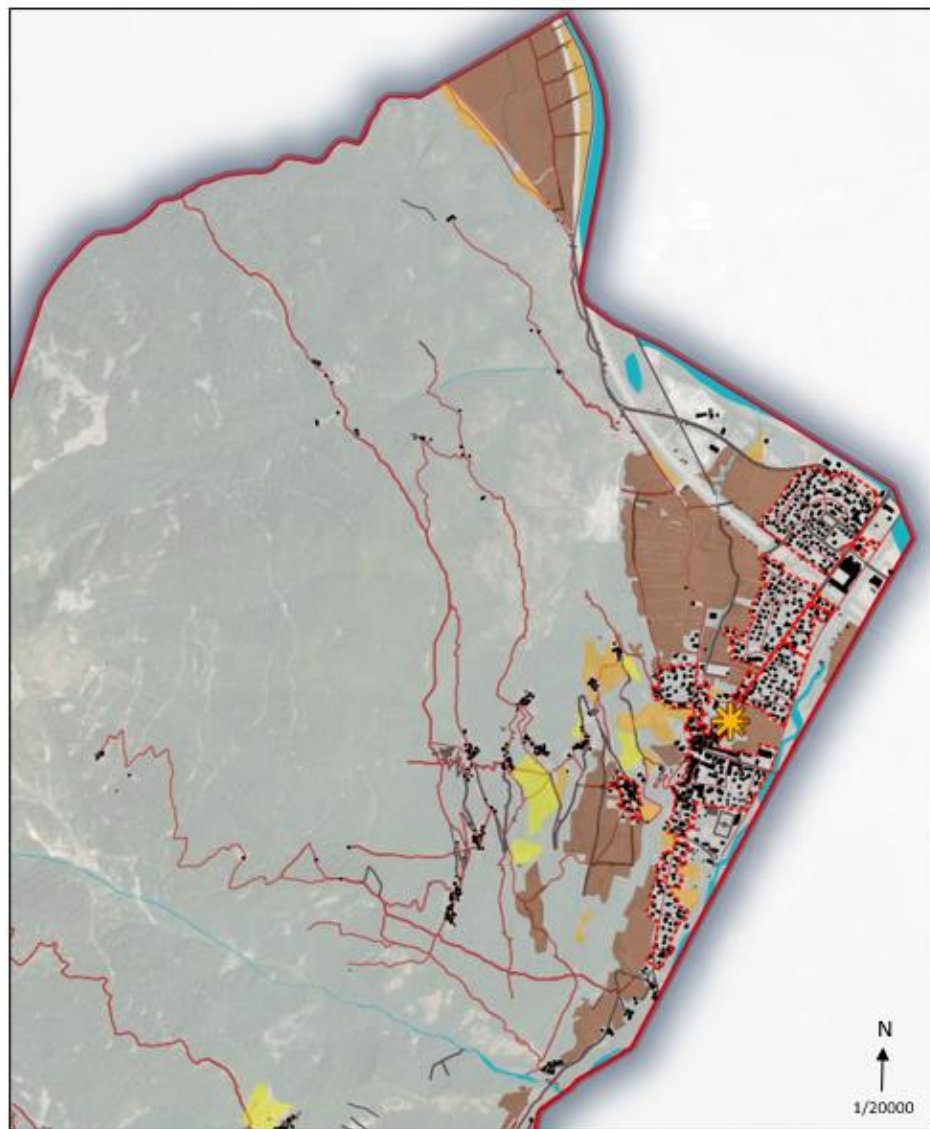
- Enveloppe urbaine pour l'habitat
- Equipements publics
- Zones économiques

- Autoroute
- Route départementale
- Voie ferrée

- Péage d'autoroute
- Route départementale



3-2/ Conforter et diversifier l'activité agricole.



Enveloppe urbaine pour l'habitat

Bâtiment d'élevage

Enjeux agricoles forts

Enjeux agricoles moyens

Enjeux agricoles faibles



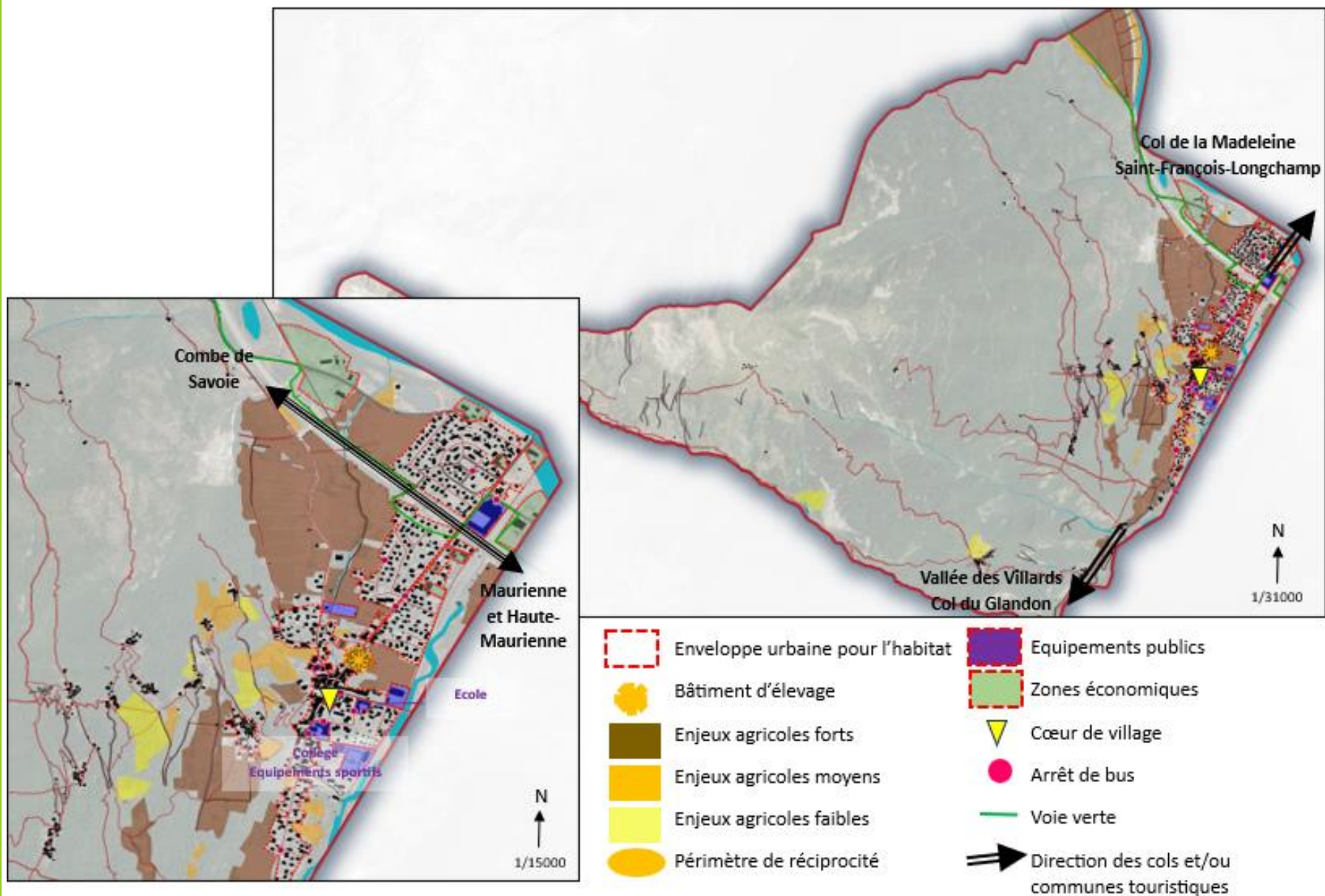
3-3/ Conforter les activités économiques

3-4/ Redynamiser l'activité commerciale

3-5/ Préserver les équipements et les services sur la commune et à l'échelle du bassin de vie.

3-6/ Devenir une « commune étape» ou une « base de vie » aux pieds des sites touristiques.





4. Les étapes suivantes



Réunion
publique n°3



CONCERTATION DE LA POPULATION



Nous vous remercions pour votre attention.

